



# FOCUS EMPLOI & CHIFFRES CLÉS SUR LA PARITÉ

CHABRILLAN (26)

Les agences culturelles régionales Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, Arteca de la région Grand-Est, L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine et Arcade Provence-Alpes-Côte d'Azur réalisent régulièrement des travaux d'étude dans le cadre de leur mission d'accompagnement du développement culturel territorial.

Pour la réalisation d'une étude dédiée à l'emploi culturel en région, elles ont mutualisé leurs expertises et leurs moyens en termes de personnel et de finances au travers d'une commande groupée de données auprès de l'Institut national de la statistique et des études économiques - Insee<sup>1</sup>.

L'objectif de cette réalisation commune était d'apporter de nouveaux éléments d'éclairage sur l'emploi culturel dans les nouveaux périmètres des territoires régionaux et ce, au travers de la principale source de données exploitées pour l'occasion, la base Dads 2014 - déclaration annuelle de données sociales de l'Insee.

Ces pages sont extraites de cette étude « L'emploi culturel en région » publiée au même moment que cet atlas.

**L'emploi culturel salarié total est calculé à partir de :**

- l'emploi salarié dans les établissements dits culturels, c'est-à-dire ceux ayant une activité principale dans un secteur culturel<sup>2</sup>,
- auquel s'ajoutent les salariés exerçant une profession culturelle ou artistique dans les établissements des autres secteurs, tels que les collectivités publiques (musées, bibliothèques, archives, écoles d'arts), l'industrie, l'hôtellerie-restauration, les particuliers<sup>3</sup>...

Selon la nomenclature établie par le ministère de la Culture, les activités de la culture rassemblent la création artistique (spectacle vivant et arts visuels), le patrimoine (architecture et patrimoine), l'enseignement artistique, les industries culturelles (audiovisuel, commerce de journaux, livre, musique et vidéo, presse) et la publicité.

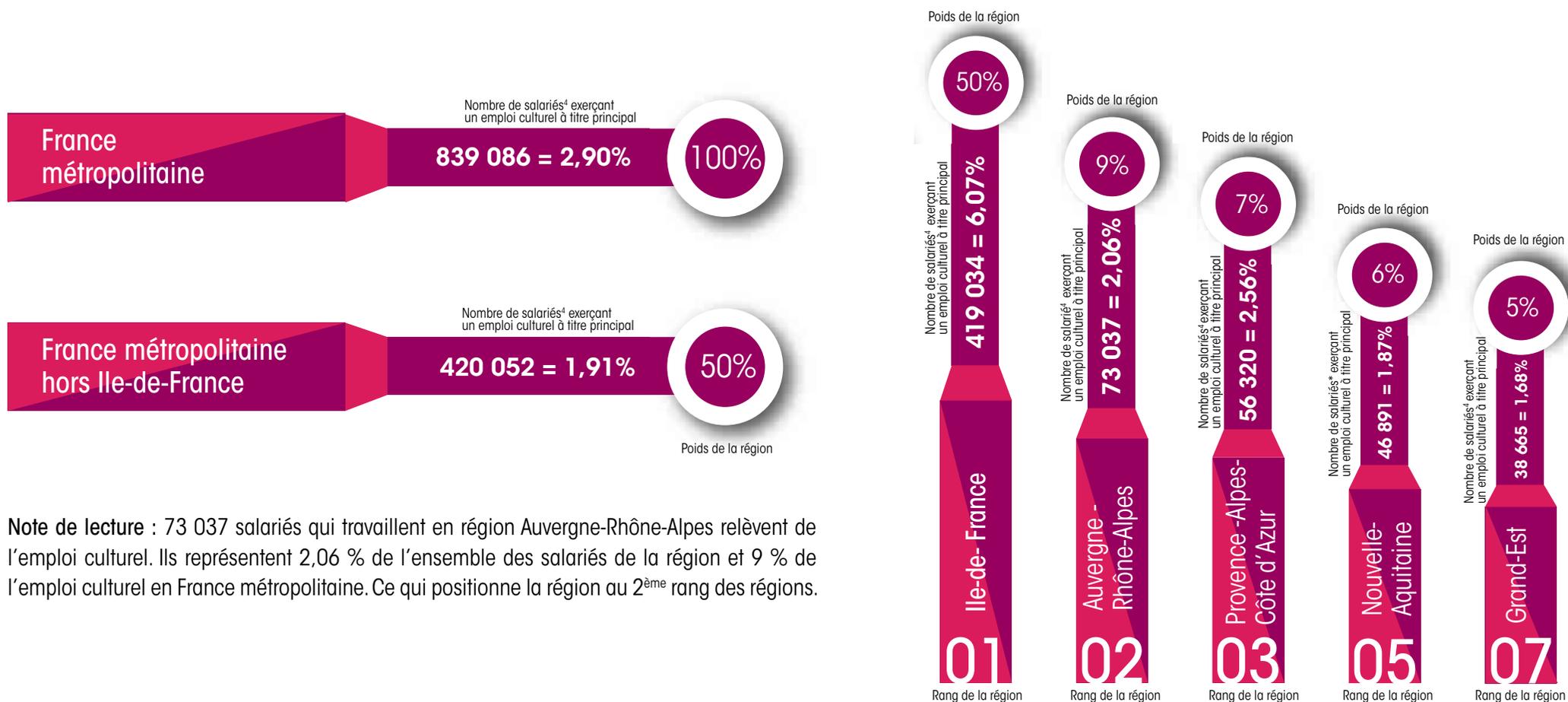
Toutes les notes de bas de page sont réunies P.113

## LA DEUXIÈME RÉGION EN TERMES D'EMPLOIS CULTURELS PRINCIPAUX

Au sein des quatre régions observées, des spécificités apparaissent en termes de poids de l'emploi culturel.

Nouvelle-Aquitaine et Grand-Est, plus peuplées que Provence-Alpes-Côte d'Azur, affichent un poids inférieur en termes d'emplois culturels. Parmi les 13 nouvelles régions, elles se classent aux rangs 5 et 7 derrière Occitanie (4) et Hauts-de-France (6). Quant à Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle présente une nette surreprésentation des emplois culturels dans l'emploi total (hors Ile-de-France), se situant en troisième position des régions.

La région Auvergne-Rhône-Alpes, la plus peuplée derrière l'Ile-de-France, conserve son deuxième rang. Auvergne-Rhône-Alpes représente 9 % de l'emploi culturel en France métropolitaine. Un peu plus de 2 % de ses salariés tiennent un emploi culturel à titre principal.

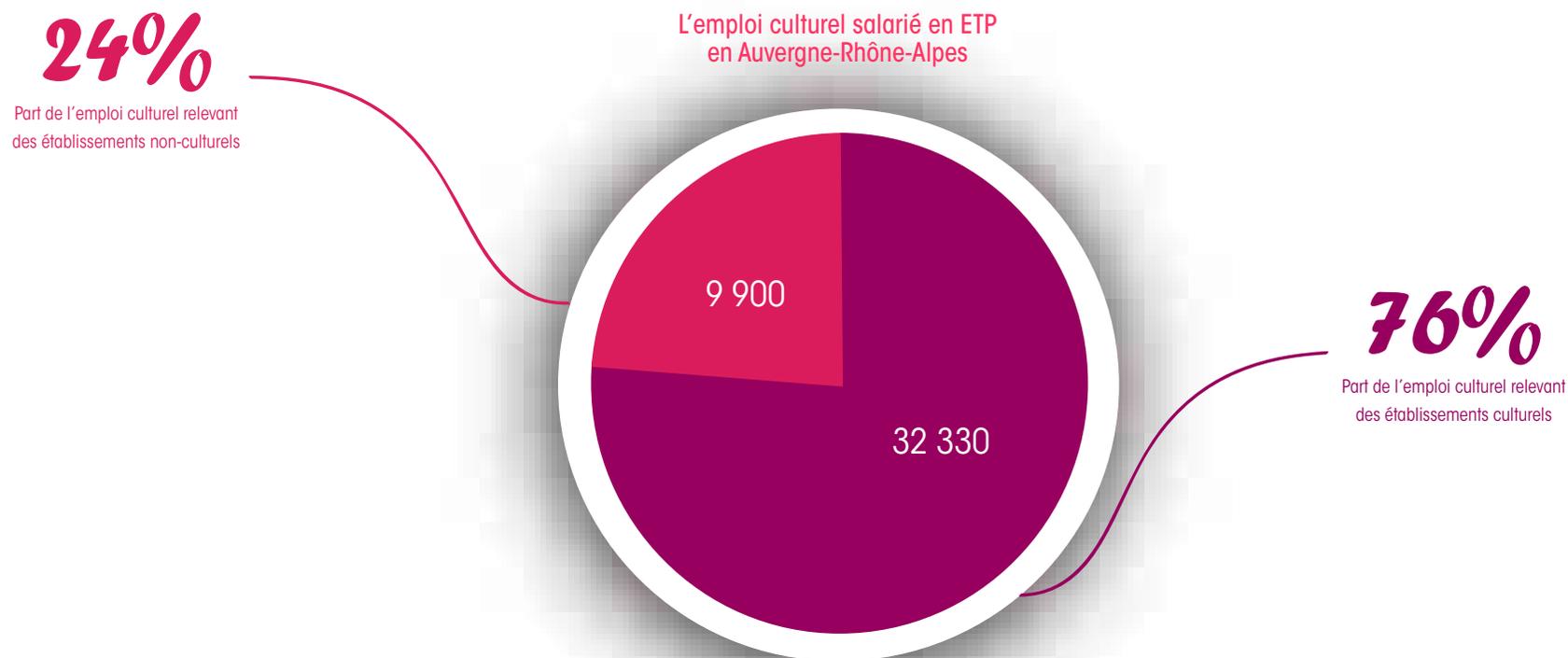


**Note de lecture :** 73 037 salariés qui travaillent en région Auvergne-Rhône-Alpes relèvent de l'emploi culturel. Ils représentent 2,06 % de l'ensemble des salariés de la région et 9 % de l'emploi culturel en France métropolitaine. Ce qui positionne la région au 2<sup>ème</sup> rang des régions.

# L'EMPLOI CULTUREL EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

## UN NOMBRE ÉLEVÉ D'EMPLOIS CULTURELS, Y COMPRIS DANS DES SECTEURS NON CULTURELS

En termes d'équivalents temps plein (ETP<sup>5</sup>), la région Auvergne-Rhône-Alpes offre 42 230 emplois culturels salariés, mais près d'un sur quatre a pour cadre un établissement dont le code d'activité n'est pas culturel (administration publique, enseignement, santé/social, hôtellerie-restauration, industrie...), niveau plus élevé qu'en Ile-de-France, Paca ou Nouvelle-Aquitaine.



Ces emplois sont portés par 1 635 établissements employeurs, dont 56 % relèvent des secteurs culturels.

Toutes les notes de bas de page sont réunies P.113

## L'ÉDITION ÉCRITE ET LE SPECTACLE VIVANT, PREMIERS SECTEURS CULTURELS EMPLOYEURS

En France métropolitaine, les secteurs de l'audiovisuel et de l'édition écrite concentrent plus du tiers de l'emploi culturel en équivalent temps plein (ETP). Le secteur de l'audiovisuel est particulièrement employeur dans la région Ile-de-France où il arrive en tête du fait des sièges de nombreuses chaînes de télévision, de radio et entreprises du cinéma.

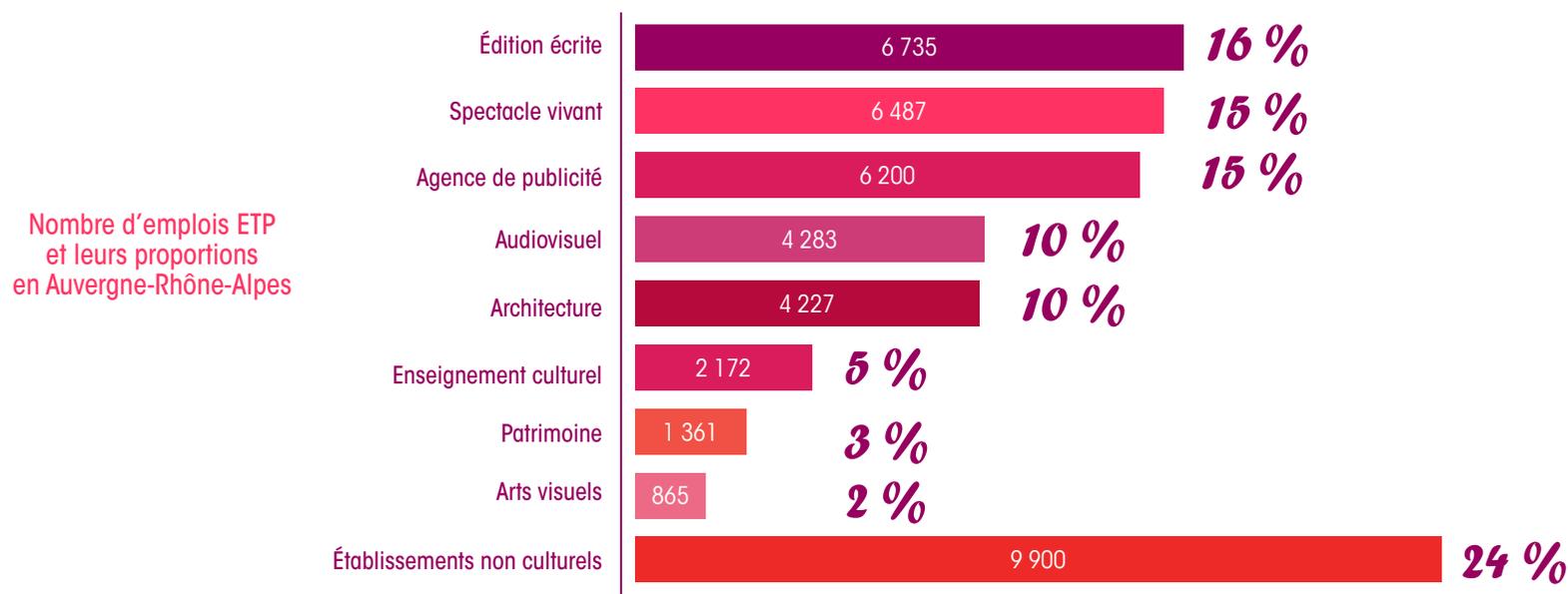
Mais dans l'ensemble des régions françaises hors Ile-de-France, l'édition écrite, le spectacle vivant et les agences de publicité sont les premiers secteurs employeurs, l'audiovisuel n'arrivant qu'en quatrième position. Ils concentrent entre 45 % et 50 % de l'emploi culturel total.

Auvergne-Rhône-Alpes se distingue peu par rapport à d'autres régions ; seule l'architecture y est proportionnellement un peu plus représentée et le nombre d'emplois culturels dans des établissements non culturels y est nettement plus élevé (9 900 ETP).

Les secteurs de l'édition écrite, du spectacle vivant et des agences de publicité sont chacun pourvoyeurs de plus de 6 200 ETP.

L'audiovisuel et l'architecture constituent le deuxième grand pôle d'emplois, à quasi égalité contrairement aux autres régions, avec plus de 4 200 ETP chacun.

Le spectacle vivant représente 15 % de l'emploi culturel en ETP, l'audiovisuel 10 %.



## DE NOMBREUX SALARIÉS INTERMITTENTS DANS LE SPECTACLE, DONT UNE MINORITÉ EST INDEMNISÉE

Une grande partie des salariés de l'audiovisuel et du spectacle vivant relève du régime de l'intermittence. La source de données Dads ne permettant pas d'en faire la lecture, les données transmises par Pôle Emploi (convention de partenariat avec la PFI - Plate-forme interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel) ont été utilisées.

### Un régime spécifique

Créé en 1936, ce régime a été pensé initialement pour l'industrie cinématographique, qui emploie un grand nombre de techniciens et de cadres de tournage, sans pouvoir leur garantir un emploi pérenne. Avec le temps, ce régime s'est étendu à l'ensemble du secteur du spectacle vivant et enregistré. Il permet d'offrir aux salariés concernés (selon une liste de métiers définie) des contrats à durée déterminée d'usage - un contrat différent du CDD classique - qui peuvent être renouvelés sans limite dans le temps. En contrepartie, ces salariés intermittents sont indemnisés par l'assurance chômage, entre deux contrats<sup>6</sup>.

### Augmentation du nombre de salariés intermittents du spectacle depuis les années 80

Le volume d'emploi a plus que doublé (en nombre de jours travaillés) et le nombre de salariés intermittents a encore crû davantage. Cette croissance de l'emploi a entraîné une augmentation du chômage et de son indemnisation, en raison de la fragmentation de l'emploi (plus d'emplois mais plus courts avec une durée moyenne d'activité annuelle qui a diminué). Ce constat s'inscrit dans « la logique de projet » inhérente au secteur culturel.

### Précarité d'accès à l'indemnisation

La dernière étude de l'Unédic, au 30 juin 2016, recense 262 000 salariés intermittents du spectacle au niveau national, dont 80 000 allocataires indemnisés qui représentent seulement 3 % de l'ensemble des allocataires indemnisés par l'Assurance chômage.

Près des 2/3 des salariés intermittents n'atteignent pas le nombre d'heures nécessaires pour prétendre à une indemnisation. Un quart d'entre eux ne réalise qu'un seul contrat au cours de l'année. En effet, pour certains de ces salariés, il s'agit en réalité d'un complément à une autre activité professionnelle.

### Des quadras franciliens diplômés

45% de ces 80 000 allocataires résident en Ile-de-France, 10 % en Auvergne-Rhône-Alpes et 9 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce sont pour la plupart des hommes, d'âge intermédiaire et plus diplômés par rapport aux autres allocataires (78 % ont au moins le Bac, contre 43 % de l'ensemble des allocataires).

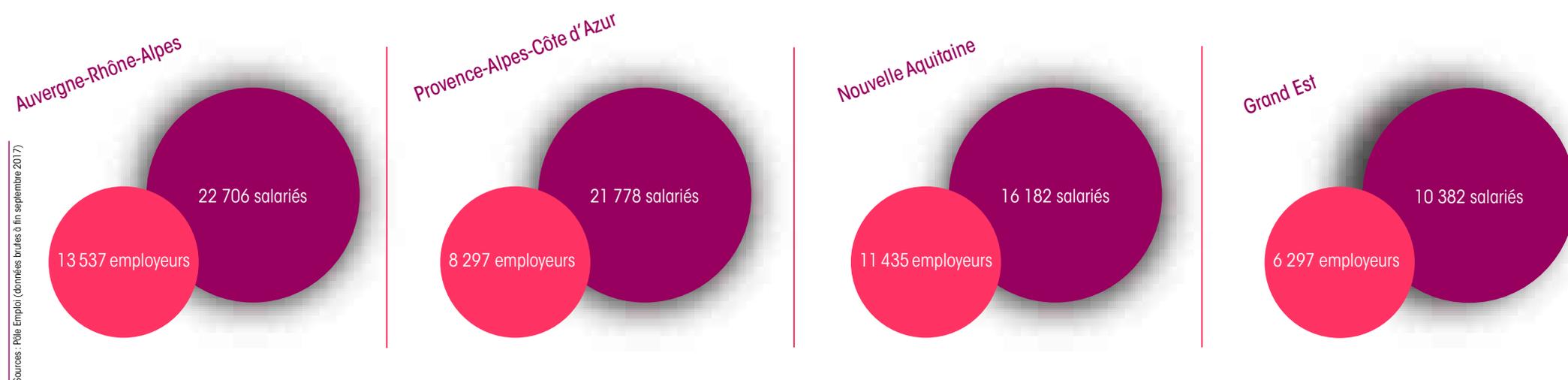
Un tiers d'entre eux a perçu une indemnisation nette de moins de 800 €, un autre tiers entre 800 € et 1 100 €, 21 % entre 1 100 € et 1 350 €, et 16 % plus de 1 350 €.

### Le cumul d'activités intra et extra secteur culturel

Le cumul d'activités est une réalité récurrente dans le secteur culturel ; un même salarié du spectacle peut occuper des profils de postes divers au cours d'une même année (artistiques, techniques, technico-artistiques voir para-artistique). Citons ici l'exemple de l'artiste qui en parallèle enseigne, écrit, anime et donne des conférences.

Par ailleurs, les salariés occasionnels, c'est-à-dire ne réalisant que peu d'heures dans le secteur (moins de 150 heures), effectuant l'essentiel de leur activité professionnelle dans un autre secteur d'activité sont nombreux (environ 60 % de l'ensemble des salariés).

En 2016, les quatre territoires de l'enquête cumulent 71 048 salariés intermittents<sup>7</sup> du spectacle, soit 28 % de l'ensemble des salariés de la métropole, et 50 % des salariés de l'ensemble des régions (hors Ile-de-France). La région Ile-de-France concentre, en effet, à elle seule, 44 % des salariés intermittents.



### Salariés intermittents

Parmi ces salariés intermittents, seule une partie est indemnisée au titre des annexes 8 (techniciens) et 10 (artistes) de la convention Unédic<sup>8</sup>.

Dans les quatre territoires, 24 424 salariés intermittents ont été indemnisés au 31 décembre 2015 (34,4 %) :

- **8 769 (38,6 %)** en Auvergne-Rhône-Alpes, à un taux journalier moyen de 55,2 € ;
- **7 067 (32,5 %)** en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- **5 463 (33,8 %)** en Nouvelle-Aquitaine ;
- **3 125 (30,1 %)** en Grand Est.

Toutes les notes de bas de page sont réunies P.113

### Employeurs de salariés intermittents

Les employeurs de salariés intermittents peuvent être classés en deux catégories selon leur activité principale :

- si le spectacle constitue leur activité principale ou leur objet, ils sont identifiés comme employeurs des secteurs professionnels du spectacle et relèvent du périmètre du Centre de recouvrement
- si le spectacle ne constitue ni l'activité principale ni l'objet, ils sont identifiés comme employeurs hors secteurs professionnels du spectacle et relèvent du périmètre du Guso

Dans les quatre territoires observés, comme dans les autres régions de France, les employeurs hors secteurs professionnels sont les plus nombreux mais ne génèrent pas la masse salariale la plus importante.

En Auvergne-Rhône-Alpes, ils représentent 79 % des employeurs d'intermittents (contre 82 % en régions hors Ile-de-France, mais 74 % en PACA).

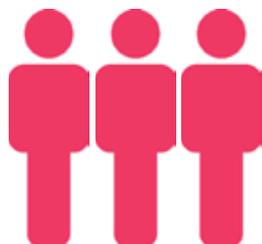
# L'EMPLOI CULTUREL EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

## FOCUS SPECTACLE VIVANT

Source : Observatoire prospectif des métiers, des qualifications et des compétences du spectacle vivant / Audiens 2016

Depuis 2000, le nombre d'employeurs de la branche (2 550) est en progression constante (+ 79 %) et relativement stable depuis 2002 pour les employeurs hors branche (10 721). Les données Audiens et Pôle Emploi service CNCS ont été consolidées et dédoublonnées pour le spectacle vivant grâce au travail collectif entre la CPNEF-SV et les observatoires régionaux.

Sources : Observatoire prospectif du spectacle vivant / AUDIENS



**13 271**

employeurs du spectacle vivant

en 2016 dont 23 % dans le Rhône



**36 653**

salariés du spectacle vivant

dont 29 835 dans la branche professionnelle

**53 %**

des employeurs de la branche professionnelle n'ont aucun salarié permanent

et n'emploient que des salariés intermittents du spectacle (en CDD d'usage)

**1 %**

ont plus de 50 salariés en CDD/CDI

**6,5 %**

ont plus de 50 salariés en CDDU (CDD d'usage)

**+60 %**

de salariés dans la branche professionnelle du spectacle vivant en 16 ans

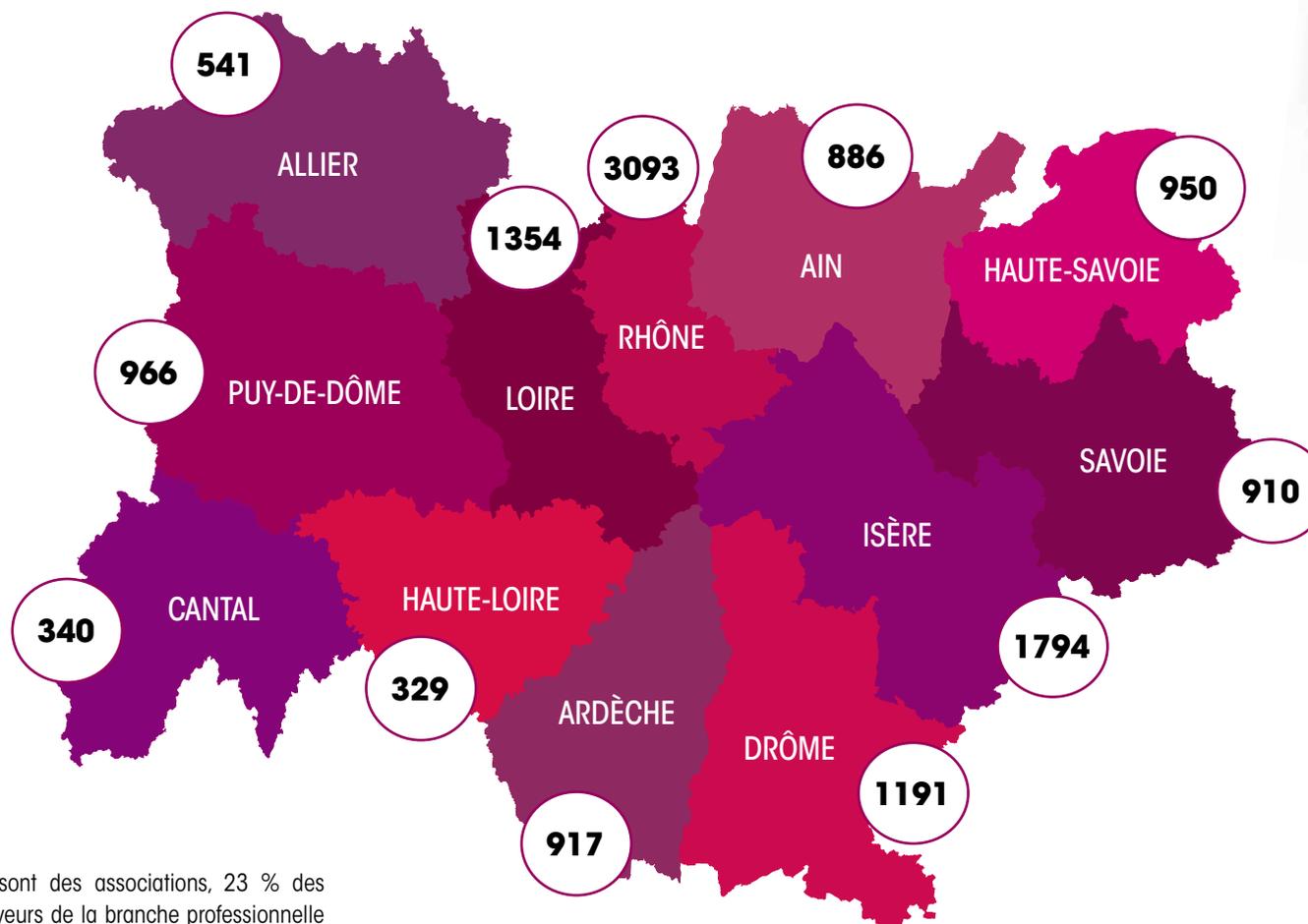
**2 385**

ETP en CDD/CDI dans la branche (hors CDDU)

**59 %**

de salariés du spectacle vivant ont été indemnisés au titre des annexes 8 et 10 de l'assurance chômage au moins une fois au cours de l'année

Nombre d'employeurs du spectacle vivant en  
Auvergne-Rhône-Alpes en 2016



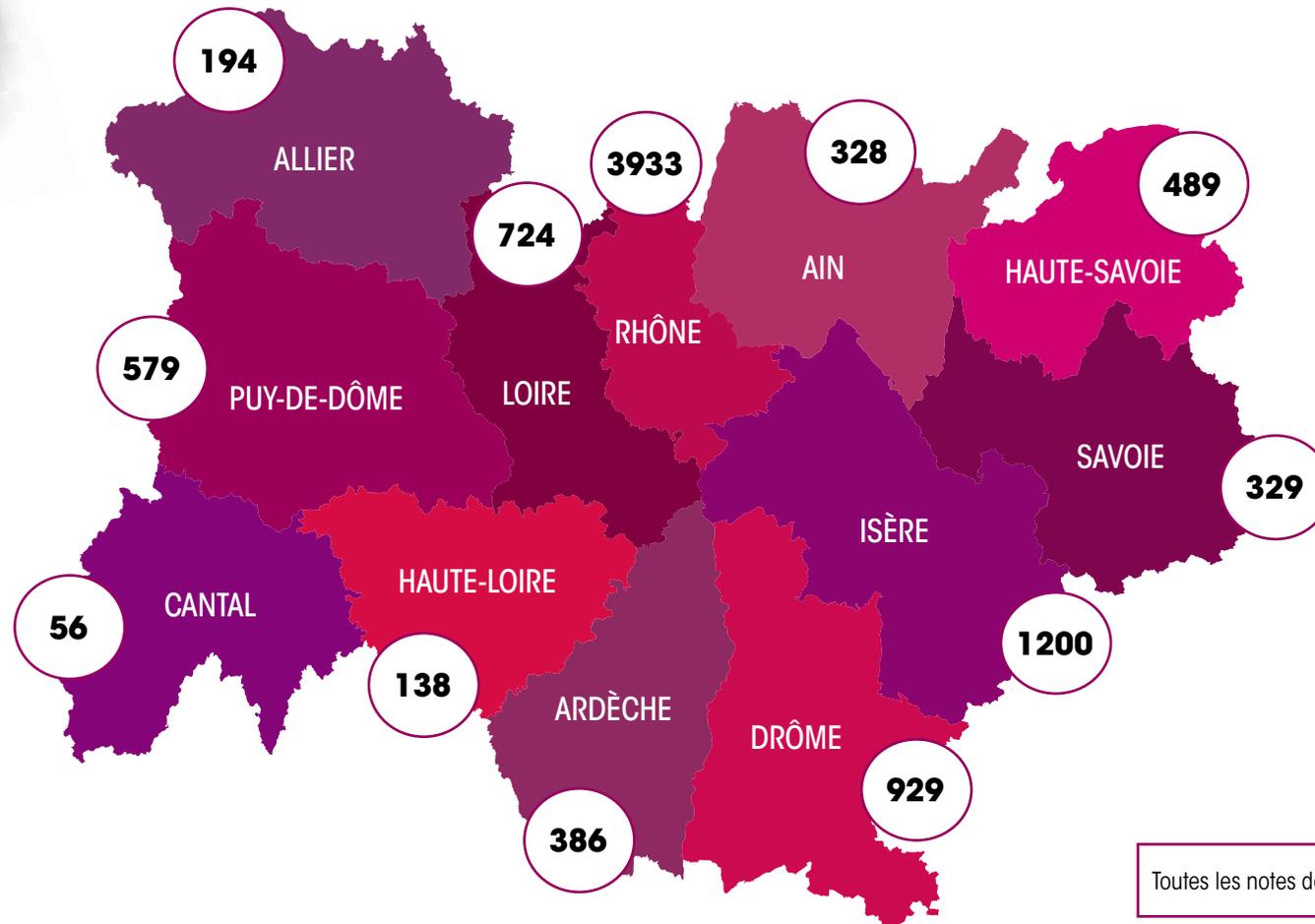
**13 271**

Sources : Observatoire prospectif du spectacle vivant / AUDIENS

49 % des 13 271 employeurs sont des associations, 23 % des particuliers. Mais 87 % des employeurs de la branche professionnelle (ceux dont l'activité relève des 3 codes NAF du spectacle vivant) sont des associations.

9 285

Nombre de bénéficiaires des annexes 8 et 10,  
dits intermittents du spectacle indemnisés



Toutes les notes de bas de page sont réunies P.113

## FOCUS SUR LA SITUATION ACTUELLE DE LA PARITÉ

Dans la perspective d'un premier état des lieux, la Drac Auvergne-Rhône-Alpes a confié à Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, le soin de conduire une enquête en ligne auprès de 90 structures du spectacle vivant et des arts plastiques qu'elle soutient. Elle a été réalisée en 2016 en partenariat avec H/F Rhône-Alpes<sup>9</sup>.

Les résultats présentés sont issus de cette enquête menée auprès de ces 90 structures culturelles du territoire régional.

47 appartiennent au secteur du spectacle vivant, dont 9 en ex-Auvergne, 33 au domaine des arts plastiques, dont 8 en ex-Auvergne.

**Parmi ces 90 structures, 66 ont répondu, soit près de 75 %.**

Sous l'angle de la répartition femmes-hommes, cinq points étaient étudiés :

- la gouvernance
- l'équipe de direction
- le type de contrat
- la programmation et la production artistiques
- le budget artistique

### La gouvernance :

Les femmes n'occupent que 33 % des postes dirigeants (tous statuts de structures confondus), avec un écart plus prononcé entre femmes et hommes au sein des associations, puisque plus de 72 % des présidences y sont assurées par des hommes. En termes de présidence ou de gérance, les arts plastiques sont à la traîne du spectacle vivant (26 % contre 36 %).

En revanche, d'une façon générale les postes de vice-présidence et de trésorier(e), ainsi que de membres de CA, approchent la parité.

### Les équipes de direction :

En poursuivant dans les analyses, il semble que les disparités dans les postes de direction se jouent essentiellement entre les types de fonctions.

Les directions artistiques ou générales restent l'apanage des hommes, en particulier dans le spectacle vivant ; les établissements sont à 70 % en direction ou codirection masculine (10 % en codirection).

Ainsi, les femmes occupant des postes de direction sont 63% dans le secteur administratif, contre 41% d'hommes (2 codirections mixtes). A l'opposé, la direction technique reste majoritairement masculine, les femmes n'étant que 17 % à occuper de tels postes. Le secteur culturel n'est donc pas une exception sociétale, et propose aussi une répartition traditionnelle du travail social, les femmes du côté de l'administratif et les hommes de la technique.

Cela étant, dès lors qu'on élargit à l'ensemble des postes d'encadrement, la parité est proche (47 % de femmes).

### Le type de contrat :

En 2016, les femmes représentent près de 50 % des CDI (tous types de postes confondus) et 50 % des CDD. Cependant, les CDDU (utilisés dans le cas de l'intermittence) restent encore largement signés par des hommes ; seuls 30 % des CDDU sont occupés par des femmes.

### La diffusion, la production et le budget artistiques :

Seules 21 structures (13 du spectacle vivant et 8 des arts plastiques) sur les 66 répondantes ont fourni des données concernant la programmation (spectacles, représentations, auteurs programmés), la production/coproduction et les résidences.

Les résultats font clairement apparaître un net déséquilibre dans la programmation et les moyens

consacrés, à l'avantage des spectacles, des résidences, des productions à direction artistique masculine, ainsi que des expositions d'artistes masculins : entre deux tiers à trois quarts de ces actions concernent des artistes masculins, quand la part du budget artistique

consacrée aux productions/coproductions dont l'artiste est une femme ne représente, elle, que 15 %.

Une nouvelle édition de l'étude est en cours en 2018, dont les résultats seront disponibles à l'automne.

